

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white lowercase letters on a blue rectangular background.

La globalisation et l'Afrique

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Conference proceedings
Authors	Sosoe, Varus
Rights	Creative Commons Copyright (CC 2.5)
Download date	2026-06-30 11:08:25
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/167625

LA GLOBALISATION ET L'AFRIQUE

Une réflexion éthico-politique

Mr Varus Sosoe, PhD Philosophy (Ottawa)

*Enseignant-Chercheur associé à l'Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de
l'homme
Université de Fribourg*

Moscou

10 septembre 2001

La voix de certains grands hommes m'interpelle :

Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son organisation est une civilisation décadente>>

Aimé Césaire

<<Dès que quelqu'un comprend qu'il serait contraire à sa dignité d'obéir à des lois injustes, aucun tyran ne peut l'asservir.>>

Mahatma Gandhi

INTRODUCTION

A l'heure où nous écrivons cet article, nous ne savions pas que le sort réservait une surprise très désagréable à la Superpuissance américaine dès le lendemain de sa finition. Dans cette brève étude¹, qui pourrait aussi s'intituler « De l'actualité de John Locke ou Appel à la résistance », nous aimerions aborder le thème du phénomène actuel de la globalisation et ébaucher une avenue révolutionnaire que l'Afrique peut ou doit emprunter pour contrer ses coups durs. L'étude se divise en deux parties : la première intitulée « L'instructive et douloureuse expérience » et la seconde « Une solution politique moderne ».

Le continent noir, avec le nouvel ouragan économique, semble plongé, encore une fois, dans un désastre où il ne s'en sortira que par ses propres efforts, puisque les Géants du monde, avec leur économie et leur politique mondiales, toujours à l'affût de leurs propres intérêts, le laisseront se débattre seul, l'exploitant au maximum sous les dehors trompeurs de bienveillance économique ou de bien commun et d'aide au développement.

A l'heure de l'effritement de la souveraineté étatique et donc des grandes métamorphoses juridico-constitutionnelles, surtout en Europe orientale et centrale et dans les pays pauvres, à l'heure où rayonne, avec davantage de puissance et d'éclat, le soleil des droits humains, nous devons dire, pour pasticher le philosophe de Königsberg Emmanuel Kant, que l'économie privée doit plier le genou à la politique et celle-ci à la morale². Or, affirmer cela, c'est aussi déjà questionner la capacité du Constitutionnalisme lui-même à résoudre, à lui seul

¹ C'est une étude effectuée à Moscou. Cette version est une version nouvelle, adaptée.

² *Paix perpétuelle*

et efficacement, le problème millénaire du mal radical sous le joug duquel gémit l'humanité, un mal demeurant, toujours selon Kant, la source principale de l'incapacité des sociétés humaines à faire régner la paix et la justice³. C'est dire aussi que la solution que Kant lui-même semble avoir apporté à cet épineux problème⁴, tout en nous délivrant de la voûte écrasante de l'économisme, de l'idéologie pan-économique – ceci s'inscrit dans l'ordre des possibilités – cette solution kantienne est loin de constituer la réelle panacée.

Cependant, après plus de cinq décades du règne de la Déclaration Universelle des droits de l'homme sous l'égide des Nations-Unies, nous devons nous demander si nous ne devons pas accorder plus d'attention au constat du philosophe de Königsberg sur le mal radical, ici, avant tout, dans ses ramifications économiques, culturelles et politiques. La pensée kantienne de l'histoire recèlerait ainsi d'une leçon importante à reprendre en compte, celle qui lit ou visionne la paix et le bien-être de l'homme à l'horizon de nombreuses tentatives désespérées les unes que les autres, de conflits et guerres aussi destructrices les unes que les autres – autant de spectacles désolants – tout ceci parce que le bois dont l'homme est fait est si courbe que rien, à part ces désastres, ne peut le redresser.

I.

L'INSTRUCTIVE MAIS DOULOUREUSE EXPERIENCE

Le phénomène de la globalisation n'est pas du tout nouveau. Au contraire, il est aussi vieux que les Grandes Civilisations du monde des temps anciens. Nous référons ici à l'Afrique antique qui, à travers l'Egypte nègre, l'Ethiopie, Sankoré à Tombouctou, Djenné, Gao, Songhai, Bénin, Guinée, Ashanti, Zimbabwe, etc. cette Afrique n'a pas seulement enseigné le monde – les Grecs en premier lieu et les Romains après eux ; elle n'a pas seulement partagé, « globalisé » son corps de Philosophie, de Sciences, d'Arts et de Techniques. Au contraire, par son florissant commerce, elle a aussi énormément contribué à l'établissement et à l'entretien de très bons rapports dans le concert des Nations. D'importants africanistes-égyptologues africains aussi bien qu'européens tels Cheikh Anta Diop et Théophile Obenga, Amélineau et Volney, sans oublier le Jeune Champollion, nous ont précisément déterminé les dimensions monumentales – grandeur et richesse – des acquis de ces Grandes civilisations aussi bien que de l'identité homogène de leurs fondateurs : le peuple noir, à

³ *La Religion dans les simples limites de la raison*

⁴ *Idée d'une histoire d'un point de vue cosmopolitique.*

Voir notre critique anthropo-morale de la pensée constitutionnelle de Kant dans « L'anthropologie kantienne et la paix perpétuelle » (Présenté à Ottawa lors du Congrès kantien des 200 ans de sa mort, 1995), publié par *Carrefour*, Revue de réflexion interdisciplinaire d'Ottawa, 1998.

commencer par leurs ancêtres Anous de la Nubie (actuel Soudan nilotique), inventeurs du noble art, la philosophie, et premiers fondateurs et habitants de la Vallée du Nil. C'est auprès de ceux-ci que les plus grands penseurs et philosophes de la Grèce et les plus grands conquérants du monde romain ont séjourné et étudié à l'ombre sublimant des Temples-Ecoles de Mystères, les *Per Ankh*⁵.

Dans le passé, la globalisation en Afrique, a pris, en un mot, le sens d'une gestion interne des ressources. Les Nations, notamment par le biais de leurs intellectuels et leurs curieux voyageurs, sans oublier les commerçants, venaient de très loin pour acquérir la connaissance et, au niveau négoce et politique, l'art de la gouvernance, la science de la régulation des transactions, qui se faisaient par des principes sûrs d'équité entre les Nations. Par contre, la globalisation à l'ère moderne se présente, toujours en Afrique, comme un processus à quatre étapes, toutes aussi négatives les unes que les autres, affectant le développement intégral et durable du continent. Ceci est vrai autant pour les Africains en Afrique que pour ceux qui sont déportés vers le Nouveau Monde.

Le sceau juridique international de la globalisation moderne semble donc confirmer l'objectivité de Kant. Le phénomène se présente comme une des étapes les plus évolués d'un mal qui plonge ses racines dans un passé à la fois lointain et proche – d'une durée de 400 à 500 ans. Il est, en Afrique, dans sa version contemporaine, la quatrième étape de la pénétration et invasion des forces qui ont porté un coup mortel au développement intégral et durable de la société africaine, des Africains « at home and abroad ».

La première étape de cette pénétration et invasion est celle de l'esclavage, qui a fait perdre à l'Afrique ses plus précieuses ressources humaines : hommes, femmes, enfants, tous ont été ravis par l'international négoce de ces initiateurs esclavagistes à la solde des Arabes, des Européens, des Américains. L'Afrique en porte aujourd'hui encore de dures séquelles et tares économiques, sociales et psychologiques. Victor Schoelcher, le champion de l'abolition de l'esclavage nous en est témoin, qui, en posthume et dans les années 50s, publiait *Esclavage et colonisation*, avec un sous-chapitre intitulé « Les séquelles de l'esclavage »⁶. Rappelons, en passant, que l'introduction à ce poignant témoignage de Schoelcher n'a été confié à personne d'autre qu'à l'illustre pionnier de la Négritude, le Martiniquais Aimé

⁵ Voir: « Les Racines Négro-Egyptienne de la Philosophie occidentale », par Varus Atadi Sosoe, in *Le Bicolore*, co-publié avec Professeur Weber Tiecoura D'Orléans Jean-Baptiste, Montréal: Lekba, Ogu, Fweda, 2000.

⁶ Voir : *Esclavage et Colonisation*, Avant propos de Ch. A. Julien et Introduction de l'illustre pionnier de la Négritude Aimé Césaire, Paris, Puf, 1948.

Césaire. De très graves séquelles, il y en avait indubitablement, ce que, malheureusement aujourd'hui, à grands renforts d'arguments rationalistes, les Grands de ce monde ont nié une fois encore et avec l'opaque mauvaise foi qu'on leur connaît. L'essor industriel des Etats-Unis reste redevable à un système injustement et inhumainement bâti sur le dos des millions d'esclaves Africains, en ce temps, des « biens-meubles ». Une pléthore d'ouvrages écrits par les survivants de l'odieux crime contre l'humanité qu'est l'esclavage et la colonisation, les Noirs d'Amérique et des Antilles, célèbrent depuis les années cinquante d'ailleurs, le génie scientifique et technique des Noirs que l'on a tenté de réduire pour toujours à l'état de propriétés mobilières. Nous nous passons ici de noms, car ce n'est pas le lieu de les étaler.

Il est démontré que bon nombre de découvertes scientifiques faites aux Etats-Unis en pleine période d'esclavage ont eu des Noirs pour auteurs, mais, étant donné qu'ils n'ont pas la propriété de leur propre personne, ces découvertes ou inventions ont porté le nom de leurs maîtres esclavagistes, tout comme les esclaves-inventeurs eux-mêmes l'ont porté. Précieux héritage dont bénéficie encore de nos jours tous ceux qui n'ont pas eu l'audace de se choisir des noms typiquement africains. L'ultime leçon à tirer de ces inventions, et qui touche à la notion de moyens d'existence pourtant chers aux économistes, est la suivante : dans cette systématique du crime internationalement organisé, nos frères et sœurs ont pu survivre, et plus de que survivre, simples propriétés mobilières qu'ils étaient, ils ont pu se hisser à la pointe du progrès de la première superpuissance du monde, ceci, à partir de rien, sans capital financier. Les Africains d'aujourd'hui que nous sommes, devons en prendre conscience à cette étape très déroutante de l'histoire.

Les Noirs d'aujourd'hui, les propriétés d'hier – “bien-meubles” (Le Code Noir de Louis XIV en parle très haut) – tout comme les Juifs, essaient de revendiquer la compensation des dommages économiques, sociaux et psychologiques auprès des dirigeants de la Communauté Internationale. Une perte que rien ne peut, en fait, compenser.

Poursuivons notre réflexion avec les autres étapes de la mondialisation. La seconde étape de la mondialisation est celle de la colonisation, où les grandes nations européennes ont savamment poursuivi leurs intérêts, se partageant le précieux gâteau : des frontières artificielles ont été installées, les infrastructures de transport et de communication, les ressources agricoles et minérales sauvagement exploitées, des systèmes religieux et culturels ingénieusement introduits. On sait aujourd'hui la responsabilité de ces structures héritées de l'envahisseur impénitent dans les conflits ethniques. La troisième étape de la

mondialisation est celle du néo-colonialisme. Le Pape Paul VI témoigne de son caractère impérialiste : c'est une forme d'oppression politique et de suzeraineté économique destinée à maintenir et à acquérir la domination. La lutte pour les indépendances dans les années 50 a permis à bon nombre de pays africains d'instaurer des gouvernements locaux, mais cela n'a pas rompu les liens qui ont scellé les influences étrangères de la future Afrique. Les systèmes commerciaux, les politiques d'investissement, les arrangements de dettes, etc. renforcèrent au contraire les conditions antérieures qui n'étaient guère au bénéfice des Africains.

Nous entrons maintenant dans la quatrième étape, non moins impérialiste et colonialiste, celle de l'idéologie pan-économiste et -financière, caractérisée par une intégration des économies mondiales à travers le commerce et les afflux de capitaux, la technologie de la communication et les mouvements de populations. L'acteur dominant de cette étape est le marché libéral. La planète est conçue comme un seul marché régi par des motivations de profit des entreprises privées qui ne connaissent ni les frontières nationales ni les allégeances locales. L'Afrique, à cette étape exerce une influence minimale contrebalancée par un maximum de conséquences négatives. La globalisation ne rapporte aucun bénéfice aux pays africains⁷ ou du moins des bénéfices qui ne valent guère le coût.

Le libéralisme occidental a eu ses maîtres depuis les plus modérés jusqu'aux plus radicaux. Après les courants esclavagistes, parmi ces maîtres libéraux se peut ranger <<Le Sage Locke>>, comme l'appelle Voltaire. La globalisation dans ses aspects financiers, le flux des capitaux, trouve en Locke l'un de ses plus farouches et doctes défenseurs. L'essai intitulé *Some Considerations of the Consequences of the Lowering of Interest and the Raising the Value of Money*⁸ en témoigne, car Locke y défend, sur la base du droit de propriété et de la libre gestion des biens privés, l'illégitimité de tout contrôle gouvernemental sur la circulation, les transferts de capitaux, les crédits à intérêts. Selon lui, les interdire ou les contrôler systématiquement, c'est ruiner le commerce, fondement des richesses ; c'est laisser pour compte ceux dont la propriété réside uniquement dans le capital financier, les veuves et les orphelins, et c'est causer la destruction de l'Angleterre – retenons-le bien, de l'Angleterre. Ce libéralisme économique dont le partenaire idéal est Adam Smith, aura cependant son contrepoids, le mercantilisme dans sa version modérée qui préconise une part d'intervention étatique, le keynesianisme, de telle sorte que la longue histoire du pan-économisme et

⁷ Peter Henriot, S. J., Centre jésuite de Réflexion théologique, Lusaka, Zambie, 12 janvier 1998.

⁸ In a letter sent to a Member of Parliament, London, 1691, Printed for Awnsam and John Churchill, at the Black Swan in Pater-Noster-Row.

-financiarisme se résume finalement à une lutte intellectuelle pour des fins techniques et stratégiques entre les deux formes. Ainsi, aux périodes de libéralisation accrue succéderont, en dents de scie, celles d'un protectionnisme fort ou modéré toujours renouvelé, un développement qui, toutefois, n'interrompra à aucun moment de l'histoire de l'impérialisme, l'expansionnisme propre au colonialisme.

Que signifie pour l'humanité une nouvelle ère de globalisation avec de nouveaux acteurs ? Est-elle une nécessité comme le prétendent certains ou bien un désastre comme certains autres l'avancent ? Une croissance économique apporte-t-elle la prospérité et le bonheur à tous ou élargit-elle plutôt le fossé entre les « haves » et les « have-nots » ? Comme tout phénomène social, la globalisation est à la fois cause de prospérité et de déclin ou de crash. En Afrique, comme ailleurs, il faut en soupeser avantages et inconvénients sur tous les plans. En établir les données statistiques ici ne serait d'aucune utilité. Retenons-en tout simplement les suivantes, en guise d'exemple : la fameuse figure d'une égale distribution des richesses issues de la globalisation, le « champagne glass », présenté en 1992 par l'UNDP dans le *Human Development Report of the United Nations Development Fund*. Selon ce rapport, les 20% les plus riches de la population mondiale recevaient 82.7 % du revenu global, tandis que les 20% les plus pauvres ne recevaient que 1.4 %. Ce fossé ne cesse de s'élargir, ayant doublé durant les 30 dernières années depuis les fameuses années 70, juste 10 années après l'accession des pays africains à l'Indépendance politique. Tout se passe comme s'il ne s'agissait que d'une farce politicienne, d'une pseudo-indépendance : « Puisqu'ils la veulent, cette indépendance, eh bien, on la leur accorde, mais juste pour une courte période, et rien que pour mieux la leur ravir de nouveau et plus sauvagement qu'auparavant ». Telle, certainement, a été le fond de la pensée des colonisateurs. Des 45 pays répertoriés dans le *Rapport* de 1997 sur « la catégorie basse du développement humain »⁹, 33 sont de l'Afrique sub-saharienne.

Telle est la situation de l'Afrique. Pourtant, avec l'implosion du bloc communiste et avec l'éclatant règne subséquent de la pensée unique dont est issue la globalisation et la transformation du monde en un « Village planétaire », il devrait y avoir plus de place pour le dialogue et la concertation que pour les guerres et les batailles, plus de motivations pour la spécialisation et la complémentarité que pour la concurrence ou la compétition. Il devrait y avoir moins de pauvreté en tout cas. On pourrait fort bien aboutir à une situation de paix, de progrès et de prospérité⁹. Pour tout dire, au fur et à mesure que se déploie la globalisation,

⁹ Une contribution de Djilali Benamrane, économiste, au Colloque de l'Association nigérienne des professeurs de philosophie, Niamey, avril 1999. Le titre de ce colloque: « La mondialisation, choc des

l'écart entre les revenus augmente à l'intérieur des Etats comme entre les Etats. Les statistiques montrent que les pays de l'OCDE sont devenus trois fois plus puissants que dans les années 60. La grande partie de l'humanité vit toujours dans la pauvreté. On devrait s'accorder avec Valaskakis que des trois questions économiques, le « Quoi », le « Comment » et le « Pour qui », les deux premières sont fondamentalement résolues, tandis que la dernière demeure non traitée¹⁰. Cette question doit être résolue par les experts des sciences sociales de tous les pays¹¹. Mais, quelle solution et pour qui, puisque aucune des puissances actuelles ne se substituera à ces pauvres pays pour les relever de leur catastrophe ? S'il faut un développement, et un qui soit durable, sous quelle forme la concevoir et comment en mettre en œuvre le programme ?

Dans les villages et les quartiers du continent africain, au cœur de déchéances multiformes, des acteurs anonymes témoignent cependant de l'inventivité des sociétés et de leurs capacités d'innovation face aux mécanismes de paupérisation. Nous venons de voir qu'il en fut de même durant l'esclavage. L'échec, apparent ou réel, d'un modèle unique de développement ne doit pas cacher les dynamismes inédits apparus dans de nombreux pays du continent depuis les années 70 : auto-organisation des communautés paysannes ; expériences de développement local et de promotion collective ; mouvements sociaux dans les quartiers urbains ; émergence d'entreprises locales amorçant des poussées d'industrialisation ; prise de parole, création d'une presse privée, critique dynamique et revanche des sociétés face à l'Etat ; naissance et rayonnement des communautés de chercheurs et de scientifiques, de penseurs, d'écrivains et d'artistes de réputation internationale... L'Afrique ne refuse pas le développement. Elle rêve d'autre chose que de l'expansion d'une culture de mort, d'une modernité aliénante qui détruit les valeurs fondamentales de l'humain encore chères à l'homme africain d'aujourd'hui. Dès lors, si le continent noir semble en marge, c'est pour mieux affirmer sa présence au cœur des enjeux de cette fin de siècle. L'Afrique apparaît ainsi comme le continent de l'avenir¹². Dans un monde privé de sens, elle rappelle qu'il existe d'autres manières de voir le monde et de vivre que le modèle d'économie et de société qui enferme les êtres humains dans l'univers des

cultures, affirmation de l'individu : comment penser aujourd'hui l'univers ? »

¹⁰ Kimon Valaskakis, June, 1999, « Globalization as Theatre », *Globalization: International Social Journal*, Vol. 160.).

¹¹ « Korea and Russia in the Age of Globalization », texte de conférence présentée à la RSUH, la Russian State University for the Humanities (Moscou) le 05 juillet 2001, par Kim, Young-Jak, PhD, Professor à l'Université de Kookmin, Séoul Corée.

¹² Lire Philippe Engelhard, *L'Afrique, miroir du monde ?*, Arléa, Paris, 1998

objets et la dictature de l'instant, en s'obstinant à faire croire que le seul *cogito* valable est désormais «*Je vends donc je suis*»¹³

L'Afrique dispose encore d'un énorme potentiel de moyens d'existence. Les moyens d'existence sont les moyens, les activités et les rémunérations dont les personnes disposent pour vivre. Ils dérivent de la capacité des personnes à subsister en survivant aux chocs et au stress et à améliorer leurs conditions matérielles sans mettre en danger les conditions d'existence des autres, ni dans le présent, ni dans le futur. La durabilité des moyens d'existence dépend donc de la manière dont les hommes et les femmes utilisent ces portefeuilles d'avoirs à court terme comme à long terme¹⁴. Nous pensons que c'est de cette façon que l'Afrique peut se sortir du macabre engrenage de cette monstrueuse machine politico-économique des Etats puissants et des grandes multinationales qui, après l'avoir appauvrie, anémiée – «*sangsuer*», néologisme ici tout à fait appropriée – la laisse à sa misère pour se retourner vers d'autres partenaires plus prometteurs pour sa soif de profits et de pouvoir : l'Amérique latine, l'Est et le Centre européen. Une partie de l'énorme potentiel de créativité et d'innovation des Africains s'est manifestée durant les dix dernières années dans certains pays tels le Togo, le Bénin, Ghana, le Burkina, etc., malgré les bourrasques «*léviathanesques*» des mécanismes de paupérisation qui se sont déclenchés tant à l'intérieur des pays qu'à l'extérieur de ces pays. En fait, il faut remarquer finalement que ceux qui s'attribuent le titre de Géants de l'économie mondiale – Etats comme particuliers – sont aussi confondus par les problèmes et confrontés aux mêmes vicissitudes que souffrent les plus pauvres, les nains : à part la pauvreté de certaines de leurs couches sociales, leur perte de souveraineté, et leur désarmement face à la montée de l'économie privée.

Si l'on posait la question suivante : la globalisation serait-elle bénéfique pour l'Afrique aussi ? Objectivement et radicalement, la réponse en ce moment devrait être : «*Non !*», du moins «*Pas encore*». Car il sera très difficile pour l'Afrique, comme ce fut le cas par le passé, au stade antérieur de la globalisation, d'adapter ses institutions nationales aux schémas ou modèles économiques en vigueur. Et ce sera dévastateur pour elle, comme pour les autres pays pauvres, de la forcer à changer ses institutions (radicalement), quand son économie et sa société se trouvent dans une crise d'aussi grande ampleur. Ce continent devra être doté de l'opportunité de réformer et de développer des systèmes d'économie moderne d'abord, ceci à son propre rythme et avec un puissant appui de la communauté internationale – cela

¹³ Jean Marc-Ela, «*Refus du développement ou échec de l'occidentalisation ? Les voies de l'Afro-rennaissance* », le Monde diplomatique, octobre 1998.

¹⁴ Un véhicule opérationnel pour le développement humain durable, par Naresh Singh et Samir Wanmali, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

nous rappelle le récent rappel à l'ordre de Kofi Annan – pour la gestion et la limitation de l'afflux incontrôlé des capitaux¹⁵. Ainsi, le premier rôle de toutes les nations bienveillantes et de la communauté internationale, c'est d'abord aider l'Afrique et tous les pays pauvres à résoudre leurs sérieux problèmes de pauvreté et de bonne gouvernance, notamment, la culturelle, la sociale et la politique.

La globalisation se situe dans la même logique longtemps connue et créée du « donner et du recevoir ». C'est dire, d'une part, nous le répétons encore une fois, que les échanges commerciaux et autres sont loin d'être de nouveaux phénomènes au sein des peuples et entre les peuples du « Village mondial ». D'autre part, c'est prêter le flanc à cette question, à plus d'un titre lancinante et brûlante: Quelle richesse possède l'Afrique (et les petits Etats ou les petites nations et cultures) à donner aux Etats industrialisés ou aux grands investisseurs privés, si l'on met de côté les ressources minières qui doivent être protégées et conservées le plus possible contre la spoliation ? Des casseroles usées destinées à leurs tintamarres festives ? Des pilons et mortiers dont les bruits rythmés mais assourdissants scandent les insécurités qui peuplent leurs journées ? Les statues de sorciers ancestraux qui, déjà remplissent, presque à les faire craquer, les musées européens ? Assurément pas ! Le sport, la danse et les marabouts ou « vodunon » ? Peut-être pour assouvir le besoin de divertissement des populations du Nord. Mais quoi d'autres qui, sur le plan de la rationalité économique, représenterait un intérêt indéniable pour les géants de la planète ? Les nombreuses ressources minières de leur sous-sol. Là, se trouvent les grands intérêts des géants. Pour cela, on peut parler de compétitivité aux Africains. Aujourd'hui, on n'en dit mot. Mais demain, c'est sûr et certain que les Africains et les petits Etats se verront exiger leur participation à l'économie mondiale à partir de ces biens que, Dieu seul sait, on n'a pas déjà épuisés. Que peut-on demander d'autres aux gens qui n'ont pas encore résolu leurs problèmes de faim, d'analphabétisme, de dénuement technique absolu, cela seul qui leur permettrait de transformer leurs ressources minières ? On les transformera sur place ces ressources, pas pour eux, mais pour l'Occident. Il y a assez d'espace pour cela et il y en a aussi pour les entreprises privées, les multinationales pour aller s'y établir, écouler leurs produits et faire fonctionner services. On les servira assurément, mais à leur détriment.

La réponse à la question posée, savoir si l'Afrique sera aussi bénéficiaire dans la globalisation et les pré-requis de l'engagement de l'Afrique, même à une étape ultérieure de son développement, dans le processus de cette globalisation, cette question nous met cependant en face de quelques enjeux éthico-juridiques et politiques majeurs, notamment,

¹⁵ Telle est également la réponse du Professeur Kim Young Jak de Corée, *op. cit.* Un exemple parmi tant d'autres.

ceux qui relèvent des principes même de la culture politique moderne, les droits de l'homme dont, en particulier, la liberté d'entreprise. Quelques-unes des questions qui s'y rapportent sont les suivantes : est-ce que l'Afrique et ses petits Etats ont vraiment le choix de se soustraire à la puissante vague de la globalisation ? Par quels moyens légitimes le pourront-ils sans violer les droits des entrepreneurs nationaux et internationaux, géants ou nains ?

Etant donné que la nécessité est impérieuse de réguler l'espace entrepreneurial, l'afflux des capitaux, comme c'est le cas pour toutes les grandes orientations de toutes les sociétés, ces questions tournent autour des grands axes de ce que l'on nomme aujourd'hui la bonne gouvernance. Dans le cadre de nos réflexions présentes, nous n'allons cependant pas articuler ces grands principes (prétendument ou réellement) universels de façon systématique. Il nous suffira de présenter la voie morale-politique de celui-là même qui fut l'un des pères incontestés du libéralisme financier et économique, John Locke, comme l'ultime recours contre le nouvel impérialisme mercantile qui prend son essor sous l'égide des Etats-Unis.

II

UNE SOLUTION POLITIQUE MODERNE

John Locke ni aucun philosophe politique, politologue ou économiste, défenseur de la valeur de la monnaie, du capital, ne saura résoudre le problème de base de l'Afrique qu'est la pauvreté. Autrement, cela aurait réussi depuis longtemps. Loin d'être pessimiste, ce constat se fonde sur une expérience concrète : la longue et tragique histoire des peuples africains. Locke saura par contre aider à résoudre celui de la bonne gouvernance qui est d'ailleurs la cause de la pauvreté de l'Afrique, depuis l'esclavage ou du moins la colonisation où ce continent s'est vu interdire la mise en œuvre et le développement de sa politique de cultures vivrières ou d'autosuffisance.

Le problème de la bonne gouvernance est un problème de constitutionalisme. Et c'est une des difficultés majeures de l'Afrique que de se voir gouverner par des maîtres intérieurs, des corrompus chimiquement purs, des sanguinaires et des incompetents de notoriété indiscutable ; des maîtres appointés et solidement maintenus à la gouvernance par les puissances extérieures, incapables de respecter les moindres principes constitutionnels, incapables de mettre sur pied les structures les plus élémentaires pouvant assurer, garantir la paix et la sécurité, le bien-être de leurs citoyens. Il suffit d'évoquer le pillage organisé par les classes dirigeantes qui, comme par exemple au Cameroun, vont jusqu'à faire de la corruption une méthode de gouvernement. Ou bien les pratiques de redistribution, par l'Etat, des ressources à ses courtisans, à partir des mécanismes de prédation qui ont conduit à la ruine de nombreux pays africains, parmi lesquels, bien sûr, le Zaïre du maréchal Mobutu¹⁶. L'opacité administrative, la non-transparence criminelle, la corruption apocalyptique érigée en gouvernance trouvent leur comble, avec leur cortège de maux socio-économiques et culturelles qu'elles entraînent.

La plupart des guerres et des conflits qui n'ont cessé d'appauvrir le continent noir ne peuvent se comprendre en dehors des enjeux géopolitiques et économiques que constituent le pétrole, l'uranium et le cuivre, le diamant, le cobalt, l'or ou l'aluminium que se disputent des puissants groupes d'intérêts¹⁷. Ces appropriations et interventions s'inscrivent dans des systèmes sociopolitiques où les classes dirigeantes manipulent l'ethnicité dans le cadre de leurs stratégies de conquête ou de confiscation du pouvoir. Il est nécessaire de recourir à

¹⁶ Jean-Marc Ela, *op. cit.*

¹⁷ Lire François Misser et Olivier Vallée, « Les nouveaux acteurs du secteur minier africain », *Le Monde diplomatique*, mai 1998

l'économie politique des ressources du sous-sol africain, comprise dans la dynamique conflictuelle de la globalisation. De même, la paupérisation du continent est inséparable de la criminalisation de l'Etat et de l'économie, au moment où le FMI et la Banque mondiale utilisent l'arme de la dette pour affaiblir l'Etat et forcer les Africains à se convertir au marché.

Concernant les pays d'Afrique sous ajustement structurel, la notion de conditionnalité qui a accompagné les réformes exigées tend à être remplacée par celle de verrouillage : l'accès aux mécanismes d'allègement de la dette est conditionnée à l'introduction de stratégies de lutte contre la pauvreté, qui doivent incorporer des réformes institutionnelles précises permettant la *bonne gouvernance*. La raison avancée est la plus grande cohérence dans l'utilisation des fonds des bailleurs. Selon la Banque, il est nécessaire d'avoir *les bonnes politiques* et le cadre adéquat pour lutter contre la pauvreté. Mais de quelles politiques et de quel cadre s'agit-il ?

Les stratégies de financement des bailleurs de fonds sont accompagnées d'un discours techniciste sur le développement, introduisant de nouvelles normes qui réduisent la portée des notions d'égalité, d'équité et de justice sociales. Ce discours contribue à la fragmentation et à la marchandisation du BC.

Selon la Banque, la bonne gouvernance réduit la pauvreté. Cette logique est utilisée pour justifier toute une série d'études, de rapports, qui préconisent la redéfinition des fonctions et de l'architecture de l'État. Ce qui est présenté en termes de gestion et de *bonne gouvernance* véhicule une conception fonctionnaliste de l'État, qui privilégie certaines fonctions économiques pour « créer » un environnement favorable aux forces de marché. Cette logique met en marge les fonctions re-distributrices de l'État.

La restriction de notions telles que l'équité et la justice sociales contenues dans les nouvelles normes se traduit par la privatisation de l'accès aux services auparavant publics. Ce double mouvement provient de la redéfinition de l'État. L'équité sociale n'est pas conçue comme un objectif ; c'est un moyen pour parvenir à l'amélioration des performances du secteur privé. Les États sont ici soustraits de certaines responsabilités envers leurs citoyens.

Il semble que nous soyons face à l'abandon du modèle libéral pluraliste basé sur un idéal participatif, en faveur d'un modèle plus autoritaire basé sur un idéal technocratique. Ce glissement laisse entendre qu'il est possible de répondre à des enjeux particuliers touchant la santé, l'éducation, l'eau, l'environnement, comme s'ils étaient séparables des enjeux de

développement. Il s'agit d'une certaine conception du développement qui assimile celui-ci au libéralisme économique, voulant que presque tout soit régi par le marché.

Par opposition à la logique du *global public good*, il convient de développer au niveau international une logique du BC faisant des droits culturels, économiques et sociaux non plus une variable d'ajustement dépendant des critères de performance établis par les bailleurs de fonds, mais un préalable à toute construction économique et sociale¹⁸.

La solution juridico-constitutionnelle demeure donc impuissante devant le mal radical africain. Toutefois, elle ne peut être balayée d'un revers de main. Il faudra suppléer à ses imperfections par le palliatif, depuis des millénaires, le plus sûr : le respect et l'exercice des droits et libertés humaines¹⁹. Selon Locke, le rédacteur mandaté par Lord Shaftesbury de la *Fundamental Constitution of Carolina* (1669), l'une des toutes premières constitutions du monde moderne, le « Breach of Trust »²⁰, l'inobservance des termes du contrat gouvernemental, dissout théoriquement le gouvernement, réintroduit les citoyens à l'état de nature – terme aujourd'hui approprié ? Il appelle donc à la désobéissance civile, car de telles irresponsabilités libèrent totalement les citoyens de leurs obligations civiques et politiques. Dans le pire des cas c'est, selon Locke, l'appel à Dieu, à l'instar du Jephté de la Bible, à savoir la résistance et la révolte²¹. Locke, en cela, s'oppose résolument à tout pouvoir absolu, y compris celui du droit divin défendu par Saint Paul, selon lequel « celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi »²² C'est dans cette logique que s'inscrit le *First Treatise*, rédigé contre Sir Robert Filmer, défenseur du droit divin des monarques. Tout pouvoir absolu se trouve, selon Locke, aux antipodes du pouvoir proprement politique²³.

¹⁸ Bonnie Campbell (Département de science politique – UQAM), « Le bien commun, le développement et la pauvreté : quelques réflexions sur le discours et les stratégies des organisations multilatérales. », dans : *Rapport de synthèse : Le bien commun comme réponse politique à la mondialisation*, Montréal, 7, 8, 9 novembre 2001, (Centre d'Etudes Internationales et Mondialisation, Faculté de sciences politiques et de droit de l'Université du Québec à Montréal), January 2002.

¹⁹ Varus Sosoe, 1) « Principes humanistes des droits de l'homme et problématique fondationnelle des droits de l'homme », Thèse doctorat, Université d'Ottawa (Canada) 1997 ; 2) « Droits et devoirs naturels chez Rawls », in : *De philosophia* (1994), Université d'Ottawa (1995). 3) Critique de la Critique habermasienne du droit naturel: De l'impossibilité d'une fondation des droits de l'homme sans droit naturel in : *De Philosophia* (Ottawa University, 1997) ; 4) « L'anthropologie kantienne et la paix perpétuelle », 1998, Carrefour, Revue de réflexion interdisciplinaire de l'Université d'Ottawa.

²⁰ *Two Treatises of Government*, with introduction by Peter Laslett, Cambridge: Press, 1988, II [Second Treatise], §§ 168, 240, 241, 214. II, §§ , 134, 138-139, 203-208, 209, 212, 231, 232, 235, 239.

²¹ II, §§ 20-21, 90-94, 168, 207, 230-242.

²² Epître aux Romains, XIII, 2.

²³ I [First Treatise], §§ 11-13, 23, 39, 40, 41-48, 50-71, 63-74 ; II, §§ 23-24, 53, 61, 64, 83, 86, 92, 93, 107, 137, 149, 166, 168, 171-172, 180, 193, 239.

Exception est faite du cas du « negro slave », ce dernier ne faisant partie de l'humanité²⁴. Exception est également faite des cas où la victime sur lequel s'exerce ce pouvoir aurait réellement commis quelque acte par lequel il aurait mérité, sinon la peine capitale, du moins la servitude absolue ; tel lorsqu'il sera vaincu dans une guerre injuste qu'il aurait provoquée lui-même²⁵.

Les termes du « trust » exprimant formellement les fins pour lesquelles la société politique a été instituée, entendre la garantie ou la protection de la vie, de la liberté et des biens des citoyens, si l'Etat, par ses gouvernants, en venait, par des voies de fait, la ruse ou la violence sans droit, s'en prendre à ce tissu de propriétés inaliénables de ses sujets, ceux-ci, et toute l'humanité d'ailleurs²⁶ – devoir de solidarité de toute la famille humaine oblige – ceux-ci sont appelés, selon Locke, à sa destitution, afin de confier le pouvoir à un autre que lui. S'il s'oppose à cette destitution par la force et la violence, le peuple est tenu, toujours selon Locke, de se liguier contre lui et de l'anéantir afin de récupérer ce qui lui est dû.

S'il convient de qualifier cette théorie de « Revolutionary Politics »²⁷, il faut constamment avoir à l'esprit l'intention de son auteur. Locke n'a pas l'intention d'inciter à la révolte. Au contraire, le « Trusteeship », vise à mieux asseoir le gigantesque Léviathan, l'Etat, sur des bases plus légitimes et à mieux assurer son fonctionnement durable. La théorie du « Trusteeship » gouvernemental est ainsi une théorie morale qui, prenant appui sur les *Essays on the Laws of Nature*²⁸, rappelle constamment aux représentants du peuple les responsabilités qui sont les leurs, les termes du contrat et les conséquences qui découleront de leur irrespect. Locke a voulu montrer que la protection des individus contre l'arbitraire du pouvoir reste la mission fondamentale de l'Etat de droit et de Constitution, qu'elle représente la garantie minimale de la légitimité de l'Etat et que chaque soulèvement du peuple contre l'Etat trahit plutôt une mal-administration de sa part, une entorse grave aux droits fondamentaux du peuple²⁹.

²⁴ *The Fundamental Constitution of Carolina* (March 1, 1669), Art. Ninety-seven (97), and Art. One hundred and ten (110).

La légitimité de la critique anti-esclavagiste formulée contre Locke n'est pas à démontrer, puisque Locke tout en défendant les natifs indiens de la Caroline en matière de religion plus précisément, soumet radicalement, et paradoxalement en matière religieuse et autres, les « negro slaves » – les « biens meubles » du Code noir de Louis XIV – à l'autorité absolue de son maître, un « freeman ».

²⁵ II, §§ 17, 176, 178.

²⁶ II, § 8-23, 90-96, 134, 138-139, 152-153, 168, 172, 195-196, 297, 230-231, 240-243.

²⁷ Richard Aschcraft, *Revolutionary Politics and Locke's Two Treatises of Government*, Princeton University Press, 1986.

²⁸ Oxford, Clarendon Press, 1954.

²⁹ Voir notre ouvrage : « L'éthique politique de John Locke et la loi naturelle comme critère normatif de la justice politique », Mémoire de Licence, Université de Fribourg (Suisse), 1991

CONCLUSION

Telle est l'alternative politique qui se présente aux Africains. Comme nous pouvons le constater, elle évoque les principes de la bonne gouvernance : la "transparence", la "responsabilité", la "liberté d'expression" ou « de choix » individuel ou populaire, pour pallier les risques de dérapage des gouvernements en régimes totalitaires et dictatoriaux et, de nos jours, sur le plan international et au niveau du droit pénal, traduire les irresponsables bourreaux devant des Cours internationales de justice.

Ces principes juridiques sont d'une culture dominante, l'occidentale si l'on peut dire, même s'ils se peuvent aussi trouver dans d'autres patrimoines culturels. Ils sont véhiculés par et dans la culture politique moderne sous l'emprise toujours croissante des Nations Unies et de ses programmes de développement. Ils constituent l'armature de la pensée unique et pénètrent toutes les fibres de nos sociétés tant modernes que traditionnelles. Or, s'il en est ainsi, une réflexion portant sur la globalisation et ses conséquences sur les peuples et les Etats se doit de les prendre sérieusement en considération, en particulier lorsque la globalisation est tenue pour néfaste pour de tels peuples et Etats et qu'il est nécessaire d'en endiguer les méfaits, d'en résoudre les problèmes divers, et avant tout, de conjurer aussi bien les risques d'un engagement à la légère que les dangers de dissolution complète des communautés, peuples et Etats – crises sociales et guerres civiles diverses, génocides et autres terribles fléaux.

Jeremy Rifkin, l'auteur de la *World Culture Resists Bowing to Commerce* nous interpelle tous par cette question: les chefs d'Etats qui se réunissent à Gênes, à Doha etc. prendront-ils le temps, se donneront-ils la peine d'écouter attentivement le message qui leur provient par-delà les volets de leurs salles de conférence ? S'ils s'en abstiennent, il est fort probable que l'escalade de la frustration incitera une grande partie des anti-globalisateurs à devenir, malgré eux, de violents extrémistes prêts à utiliser leurs armes favorites, et ceci aura des conséquences les plus désastreuses pour l'avenir du monde. L'anti-globalisation, un terme insidieusement mensonger, n'est plutôt qu'exercice plein des droits socio-économiques et culturels. N'en déplaise à un David Rothkop qui eut à célébrer le triomphalisme de l'américanisation du monde comme remède aux travers des fondamentalismes et intégrismes divers dans son ouvrage *In Praise of Cultural Imperialism ? Effects of*

Ce mémoire nous a rapporté le concours de Prix « William River » de Philosophie (décembre 1992) organisé par l'Université de Lausanne pour les doctorants de la Suisse francophone.

*Globalization on Culture*³⁰, ou, en Français, notre traduction: *Eloge de l'impérialisme culturel? Des effets de la globalisation sur les cultures*. Tout se passe comme si, durant tout son mandat de Conseiller principal des associés de Kissinger, de professeur adjoint des Relations internationales à l'Université de Columbia mais aussi de haut fonctionnaire au cours de la première administration de Clinton, pour ne pas dire toute sa vie, Rothkop n'a eu pour toute expérience des cultures que le spectre de la mort. Il aurait pu aussi bien s'inspirer de Samuel Huntington, l'auteur de *The Clash of Civilizations and the Remaking of the World Order*³¹.

Les peuples, l'ensemble des citoyens et, aujourd'hui sous l'égide des droits proclamés et protégés par les Nations Unies, l'ensemble de tous les hommes qui font les sociétés, sont le baromètre de ces sociétés. A eux de décider si telle et telle orientation de la communauté internationale, dont eux-mêmes constituent les édificateurs d'ailleurs, leur convient ou non. A eux d'évaluer les programmes internationaux de développement qu'à grands renforts médiatiques les géants de la politique et de l'économie leur proposent. Remarquons que le programme du développement est, à l'origine, une initiative des pays pauvres eux-mêmes. A eux de les adopter et de les appliquer ou d'opter pour d'autres alternatives, s'il y en a. Or, ce qui est souvent le cas, les programmes de développement sont moins proposés qu'imposés, soit par des pressions économiques ou politiques que l'on exerce sur les gouvernements de bonne foi en les déstabilisant, soit, toujours pour atteindre leurs objectifs mesquins par la déstabilisation de l'extérieur, en soulevant à l'intérieur des Etats des factions belligérantes au point de transformer, du jour au lendemain, les bons gouvernants en dictateurs sanguinaires et en spoliateurs de fonds publics, en pionniers de la mauvaise gestion. C'est dire qu'il revient en dernière instance aux vrais concernés, c'est-à-dire aux citoyens et aux hommes qui composent la société politique et non aux gouvernants seuls de décider en ces matières qui engagent la vie des générations tant présentes que futures. Dans le cas contraire, la paix et la justice se feront chercher en vain. Telle est l'incontournable leçon de morale politique du célèbre John Locke.

En définitive, l'Afrique a un choix décisif à faire. Tous les pays pauvres d'ailleurs. Mais devra-t-elle le faire seule ? Nous ne le croyons pas. Seule, le choix lui sera difficile et impossible en fin de compte. Difficile, pour les raisons que nous venons d'évoquer, et difficile, parce que si

³⁰ Publié par la *Politique étrangère* le juin 22 1997.

³¹ New York: Simon & Schuster, 1996

elle choisit de s'opposer à la tempête de l'économisme global, avec tous les moyens politiques que cela exige, elle aura à enfreindre gravement les droits de ses enfants. Ce qui est un crime contre l'humanité. Impossible, pour cette dernière raison et, qui plus est, impossible, parce qu'ainsi elle aura à subir l'assaut intrépide et quasi « humanocide » des détracteurs de terroristes et de ceux qui, selon leur terminologie mensongèrement manichéenne, ont opté pour le Bien. L'Afrique et ses gouvernants se feront terroristes. Et choisir la voie du Mal, cela ne se pardonne pas. Il faudra donc à l'Afrique, un plus puissant appui que ses maigres forces, un appui susceptible de faire front à ceux qui tuent pour le Bien, les représentants attirés de l'Ordre mondial. C'est en cela que l'idée d'un projet – qui n'est pas un vœux pieux – d'une Organisation Mondiale des Cultures (ou de la Culture) semble une nécessité incontournable. C'est, en fait, l'idée et le programme de société civile à développer et à poursuivre constamment. Mais, comme celle-ci – l'Organisation Mondiale de Culture – n'a pas encore vu le jour, il faudra la créer. Et quelles en sont les conditions de possibilité ? Sont-elles remplies ? Si oui, conduisent-elles nécessairement à l'effectivité, à l'«extra-mentalité » de l'Organisation en question en présence des géniteurs de terroristes ? Les peuples eux-mêmes ont-ils la conscience de leur statut dans le tout socio-politique national et mondial ?